RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DE LA SOCIÉTÉ A2 L ASSURANCES
SARL au capital de 2 000 euros
Siège social : 8 rue Paul Vaillant Couturier – 95100 ARGENTEUIL
RCS PONTOISE 789 874 989

L'an deux mille vingt-cinq, le premier janvier,
Les associés de la société A2 L ASSURANCES se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du gérant.

Étaient présents :
Antoine de Lacoste Lareymondie - 98 parts numérotées de 1 à 98

Violaine de Lacoste Lareymondie - 2 parts numérotées de 99 à 100

Présidence :
L'assemblée est présidée par Antoine de Lacoste Lareymondie.

Secrétariat :
Madame Violaine de Lacoste Lareymondie, associée, est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Démission de Monsieur Antoine de Lacoste Lareymondie de ses fonctions de gérant ;
- Nomination d'un nouveau gérant.

DÉLIBÉRATIONS :

1. Démission du gérant actuel
L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Antoine de Lacoste Lareymondie, né [redacted] de ses fonctions de gérant, à compter du 01/01/2025.

2. Nomination d'un nouveau gérant
L'assemblée décide de nommer en qualité de gérant de la société à compter du 01/01/2025 :

Monsieur Frédéric de LACOSTE LAREYMONDIE,
Né le [redacted] à [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant à [redacted]

Il accepte ses fonctions et déclare n'exercer aucune activité ni fonction l'en empêchant, et ne faire l'objet d'aucune interdiction ou condamnation de nature à lui interdire l'exercice de cette fonction.

Pouvoirs
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales et administratives.

F[redacted]

A[redacted] **Violaine d[redacted]**

P[redacted] - Frédéric de Lacoste Lareymond[redacted]